

N° 2123/P.I.

Objet :
Cadeaux en vache .

Ruhengeri



4211

Monsieur l'Administrateur Territorial ,

Un Administrateur du Ruanda ne signale qu'un de ses amis de province offre en cadeau à des sous-chefs d'une autre province , des têtes de gros bétail .

Je ne puis admettre cette façon d'agir . Un chef n'a rien à voir dans les affaires des provinces qui ne sont pas soumises à son commandement . Il n'a aucun intérêt plausible à ne créer des querelles en dehors de son ressort .

Son activité doit se donner entièrement et uniquement à la province dont l'administration lui a été confiée .

Ces ingérences ne peuvent que favoriser des intrigues ; elles étaient sans doute de bon goût à l'époque de Ruwaga , mais nous ne pouvons plus les admettre maintenant . S'ils veulent faire réellement leur métier d'auxiliaires actifs de l'administration européenne et de représentants du Mwami , les chefs n'ont pas le temps de s'occuper d'autre chose que des intérêts de leurs administrés . Dans le cas contraire , ils donnent la preuve flagrante qu'ils ne sont pas suffisamment tenus en main ou qu'ils se désintéressent de leur commandement .

Je vous prie de porter ce qui précède à l'ordre du jour de la prochaine réunion des chefs . Des sanctions seront prises contre ceux qui n'observeraient pas ces directives .

Le Résident du Ruanda
H. Simon,

Messieurs les Administrateurs Territoriaux de :
Kigali, Nyanza, Anzida, Bhangugu, Kicenyi, Ruhengeri,
Bimba et Kibungu .